

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous écrire par l'île Royale ne sachant pas si j'aurais pu le faire dans le temps présent. Je m'étais persuadé que mon procès pourrait se terminer plus tôt et que j'aurais été dans l'obligation de partir pour Metz ; mais je ne suis pas encore à bout de mon rôlet, ⁽¹⁾ j'ai affaire à des gens qui me donnent de la tablette et qui m'obligent à répondre à de nouveaux incidents. Cependant il y a toute apparence que j'en serai débarrassé au mois de juillet prochain, de sorte que si je gagne ma cause, je me mettrai en possession du doyenné et du canonicat à Noël prochain. Il est d'usage dans les chapitres de ce pays de n'y avoir entrée qu'à la Saint-Jean et à Noël. Je vous ai supplié, Monseigneur, par ma précédente, de vouloir bien décider vous-même ce que je dois faire en conscience pour le revenu de mon canonicat de Québec quoique je me crois en sûreté de conscience de l'exiger. Je m'en rapporterai toutefois à votre décision. Vous aurez, s'il vous plaît, la bonté de faire attention que je n'ai aucun autre bénéfice et que je n'ai point donné ma démission du canonicat de votre cathédrale ; mais que je la fais librement pour le mois d'octobre prochain quand même, je me trouverais sans aucun titre, désirant de tout mon cœur que l'office divin se fasse convenablement bien, et que ma longue absence quoique involontaire ne soit pas cause qu'elle soit interrompue. J'ai un regret sincère de m'éloigner de vos ordres, et de me voir séparé d'un troupeau que vous conduisez en bon pasteur et que vous chérissez, du moins le devez-vous ; car vous en êtes chéri et respecté. De grâce, Monseigneur, ne me perdez point de vue et souffrez que j'y conserve en esprit ma place pour pouvoir y mériter

(1) Etre à bout de son rôlet, ne savoir plus que dire, que faire. Vieille tournure française.